

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 157

26 janvier 2010

SOMMAIRE

Across S.A.	7490	Forres Management S.A.	7495
APH Vitry	7499	Gaardenkarisma S. à r.l.	7536
AS24 Luxembourg S.A.	7500	Giuda S.à r.l.	7536
Azzap S.à r.l.	7523	GM Krown Invest S.A.	7490
Basic Trademark S.A.	7513	hcommunications S.A.	7523
Belgravia European Properties 2	7516	Immobilier Strategie S.à r.l.	7497
Bluewind	7498	International Courtage Invest S.E.	7516
callLinked S.A.	7531	Klarolux Investments S.à r.l.	7505
Can Benelux	7516	Luxlite S.à r.l.	7499
Canzas Investment S.A.	7517	Mobilized Capital S.A.	7531
Chart Industries Luxembourg S.à r.l.	7536	M.S.A. International S.A.	7498
Cinactif.Com S.à r.l.	7497	Op Breetdreisch S.A.	7492
Citran Greysac S.A.	7523	Optique Himmes Pétange S.à.r.l.	7496
Citran Greysac S.A.	7524	Optique Hoffmann S.à.r.l.	7496
coach Technical Center (en abrégé C.T.C. S.A.)	7500	Orcadia Investments S.A.	7536
Com Tec Co Services Sàrl	7523	Poultry Grill s.à r.l.	7534
Corfi S.A.	7531	Praxis S.A.	7515
CRM-Group S.A.	7524	Sea Print S.A.	7531
Delphirica Investments S.à r.l.	7492	Sevic Systems Luxembourg S.A.	7513
E24 S.à r.l.	7517	Soprima S.à r.l.	7517
E24 S.à r.l.	7520	Suna	7534
Ecoenergy S.A.	7515	Suprimmo S.A.	7500
E.H. Holding S.à r.l.	7508	Tradinvest Investissements S.A.	7504
F.E.L.	7516	Ulysses Luxembourg S.à r.l.	7509
Figueirense S.à r.l.	7534	Wiesen-Piront Constructions S.A.	7497
Financière Duc S.A.	7524	Winab S.A.	7520

Across S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 121.229.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Laura Teresa VENTURATI, demeurant à 39, Via G. Mameli, Rho, Italie, ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Lugano, le 24 novembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "ACROSS S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 121229, fut constituée par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2344 du 15 décembre 2006.

- La société a actuellement un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix actions (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "ACROSS S.A."

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "ACROSS S.A." avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société "ACROSS S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture à ce jour;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "ACROSS S.A."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54680. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010005755/49.

(090200022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

GM Krown Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 124.687.

L'an deux mille neuf, le huit décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GM KROWN INVEST S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124.687, constituée suivant acte notarié en date du 15 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 763 du 2 mai 2007.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Isabelle BASTIN, employée privée, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Coralie CZERWINSKI, employée privée, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claire ADAM, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1° Mise en liquidation de la société ;

2° Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre SCHILL.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires tous représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BASTIN, C. CZERWINSKI, C. ADAM et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2009. LAC / 2009 / 53671. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010006424/59.

(090200883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Op Breetdreisch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 108.797.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005773/13.

(090199771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Delphirica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 80.575.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Delphirica Investments S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register with the number Section B Number 80.575 originally incorporated under the denomination of "Château Financement S.à r.l.", pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated January 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 19, 2001, lastly amended by deed enacted on June thirty 2008, by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations the August 20, 2008 under number 2016.

The meeting is presided by Mrs Solange Wolter, employee, professionally residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Annick Braquet, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Ariette Siebenaler, employee professionally residing in Luxembourg.

The chairman requires the notary to act that:

I. - The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) class Z shares, 6,638 (six thousand six hundred thirty-eight) class A shares, 2,454 (two thousand four hundred fifty-four) class B shares, 4,382 (four thousand three hundred eighty-two) class C shares, 4,778 (four thousand seven hundred seventy-eight) class D shares, 2,662 (two thousand six hundred sixty-two) class G shares, 2,120 (two thousand one hundred and twenty) class H shares, 3,245 (three thousand two hundred forty-five) class K shares, 3,085 (three thousand and eighty-five) class L shares, 3,661 (three thousand six hundred sixty-one) class M shares, 8,174 (eight thousand one hundred seventy-four) class N shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all fully subscribed and entirely paid up, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of sixteen-thousand six-hundred and seventy-five Euros (EUR 16,675.-) so as to raise it from its current amount of one million forty-two thousand four hundred seventy-five Euros (EUR 1,042,475.-) to an amount of one million fifty-nine thousand one hundred and fifty Euros (EUR 1,059,150.-) by the issuance of six-hundreds sixty-seven (667) new M shares with a nominal value of EUR 25.-each having the same rights and privileges as the existing shares.

2. Issuance and subscription of 667 class M shares to the sole shareholder;

- MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (Delaware) LP, with registered office at 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington - Delaware, 667 class M shares;

and full payment by contribution in cash.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of the article 6 of the articles of association in order to reflect the above resolutions.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's capital of sixteen thousand six hundred and seventy-five Euros (EUR 16,675.-) so as to raise it from its current amount of one million forty-two thousand four hundred and seventy-five Euros (EUR 1,042,475.-) to an amount of one million fifty nine thousand one hundred and fifty Euros (EUR 1,059,150.-) by the issuance of six hundred sixty-seven (667) new M shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Liberation

The six hundred and sixty-seven (667) class M shares are subscribed by the sole shareholder:

- MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (Delaware), with registered office at 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, Delaware, here represented by Solange Wolter, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The new shares have been fully paid up in cash so that the amount of sixteen thousand six hundred and seventy-five Euros (EUR 16,675.-) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the shareholder decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at one million fifty-nine thousand one hundred and fifty Euros (EUR 1,059,150.-) represented by 500 (five hundred) class Z shares, 6,638 (six thousand six hundred and thirty-eight) class A shares, 2,454 (two thousand four hundred and fifty-four) class B shares, 4,382 (four thousand three hundred and eighty-two) class C shares, 4,778 (four thousand seven hundred and seventy-eight) class D shares, 2,662 (two thousand six hundred and sixty two) class G shares, 2,120 (two thousand one hundred and twenty) class H shares, 3,245 (three thousand two hundred forty-five) class K shares, 3,085 (three thousand and eighty-five) class L shares, 4,328 (four thousand three hundred and twenty-eight) class M shares, 8,174 (eight thousand one hundred and seventy four) class N shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all fully subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Delphirica Investments S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 8 rue Beck, L-1222 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 80.575, initialement constituée sous la dénomination sociale "Château Financement, S.à r.l." suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 19 janvier 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 20 août 2008 sous le numéro 2016.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariette Siebenaler, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente a déclaré et a prié le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés, et que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration signées par la partie comparante, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales class Z, 6.638 (six mille six cent trente-huit) parts sociales class A, 2.454 (deux mille quatre cent cinquante-quatre) parts sociales Class B, 4.382 (quatre

mille trois cent quatre-vingt-deux) parts sociales classe C, 4.778 (quatre mille sept cent soixante-dix-huit) parts sociales classe D, 2.662 (deux mille six cent soixante-deux) parts sociales classe G, 2.120 (deux mille cent vingt) parts sociales classe H, 3.245 (trois mille deux cent quarante-cinq) parts sociales Class K, 3.085 (trois mille quatre-vingt-cinq) parts sociales classe L, 3.661 (trois mille six cent soixante et une) parts sociales de classe M et 8.174 (huit mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe N d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés ont été dûment et préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la société à concurrence de seize mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 16.675,-) pour le porter de un million quarante-deux mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 1.042.475,-) à un million cinquante-neuf mille cent cinquante Euros (EUR 1.059.150,-) par l'émission de six cent soixante-sept (667) parts sociales de classe M d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes

2. Emission et souscription de 667 parts sociales de classe M comme suit:

- MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (Delaware), avec siège social à 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington Delaware, 667 parts sociales de classe M;

3. Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts.

4. Divers.

Suite à l'approbation par l'associé de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de seize mille six cent soixante-quinze euros (EUR 16.675,-) pour le porter de un million quarante-deux mille quatre cent soixante-quatorze euros (1.042.475,-) à un million cinquante-neuf mille cent cinquante euros (EUR 1.059.150,-) par l'émission de six cent soixante-sept (667) parts sociales M nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes

Souscription - Libération

Les six cent soixante-sept (667) parts sociales de classe M ont été souscrites comme suit:

- MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (Delaware) L.P., avec siège social à 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington Delaware, représentée par Solange Wolter, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant.

Les parts sociales nouvelles ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de seize mille six cent soixante-quinze euros (EUR 16.675,-) se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident unanimement d'amender le premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société, afin qu'il soit modifié ainsi:

" **Art. 6.** Le capital social de la société est de 1.059.150,- EUR (un million cinquante-neuf mille cent cinquante euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales classe Z, 6.638 (six mille six cent trente-huit) parts sociales classe A, 2.454 (deux mille quatre cent cinquante-quatre) parts sociales classe B, 4.382 (quatre mille trois cent quatre-vingt-deux) parts sociales classe C, 4.778 (quatre mille sept cent soixante-dix-huit) parts sociales classe D, 2.662 (deux mille six cent soixante-deux) parts sociales classe G, 2.120 (deux mille cent vingt) parts sociales classe H, 3.245 (trois mille deux cent quarante-cinq) parts sociales classe K, 3.085 (trois mille quatre-vingt-cinq) parts sociales classe L, 4.328 (quatre mille trois cent vingt-huit) parts sociales classe M, 8.174 (huit mille cent soixante-quatorze) parts sociales classe N d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des résolutions ci-dessus s'élève à environ EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont tous signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. WOLTER, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51011. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010005752/161.

(090200028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Forres Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.278.

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FORRES MANAGEMENT S.A.", R.C.S. Luxembourg N°B 84278, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée sous la loi des Iles Vierges Britanniques en date du 25 septembre 1997, et transférée avec effet au 31 août 2001 à Luxembourg par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 322 du 27 février 2002.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 3 décembre 2009, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, R. Thill, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. LAC/2009/55281. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010005760/52.

(090199990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

**Optique Hoffmann S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Optique Himmes Pétange S.à.r.l.).**

Siège social: L-4760 Pétange, 2, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.216.

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Daniel HOFFMANN, opticien, né à Luxembourg, le 6 avril 1972, demeurant à L-4955 Bascharage, 11, rue des Roses,

détenteur de deux cent cinquante (250) parts sociales.

2) La société de droit des Iles Vierges Britanniques "CROWNLUX S.A.", ayant son siège social à Lake Building, Second Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3116, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 265316,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Richard STURM, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 septembre 1998, laquelle procuration est restée annexée à un acte de dépôt de procuration reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 20 janvier 1999, enregistré à Luxembourg le 3 février 1999, volume 906B, folio 75, case 11,

détentrice de deux cent cinquante (250) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "OPTIQUE HIMMES PETANGE S.A.R.L." (numéro d'identité 2008 24 22 510), avec siège social à L-4760 Pétange, 2, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 139.216, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 1623 du 2 juillet 2008,

requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en "OPTIQUE HOFFMANN S.à r.l.".

Suite à ce changement de dénomination, l'article 2 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination "OPTIQUE HOFFMANN S.à r.l.".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (€ 750,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HOFFMANN, STURM, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4355. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 décembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010006342/44.

(090200958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Wiesen-Piront Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 85.748.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2009.
G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005775/13.

(090199765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Cinactif.Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 76.695.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, Rude Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010005776/15.

(090200006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Immobilier Strategie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.299.

Extrait des contrats de cession de parts sociales et de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 17 novembre 2009

Il est arrêté et convenu ce qui suit:

Le cédant, la société SAM & YOUNG CONCEPT S.A.R.L., associée unique, cède ses 100 parts sociales de la société IMMOBILIER STRATEGIE SARL aux cessionnaires suivants:

- monsieur PEUDEVIN Jean-Luc: 34 parts sociales;
- monsieur RUSSO David: 33 parts sociales;
- monsieur RUSSO Ricardo: 33 parts sociales;

qui acceptent suivant les modalités des contrats de cession de parts passé avec chacun d'entre eux. Ainsi, après cette cession, les 100 parts sociales de la société IMMOBILIER STRATEGIE SARL. sont détenues à raison de 34% par monsieur PEUDEVIN Jean-Luc, 33% par monsieur RUSSO David et 33% par monsieur RUSSO Ricardo, qui sont devenus, tous, associés de la société IMMOBILIER STRATEGIE SARL.

Les associés, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont pris les décisions suivantes:

- 1) la démission de monsieur DOUAH Aziz en tant que Gérant est acceptée;
- 2) est nommé gérant de la société, en remplacement de monsieur DOUAH Aziz, monsieur RUSSO Ricardo, né à Watrelos (France), le 14 juin 1971, demeurant à F-59115 LEERS, rue du Maréchal Leclerc n° 49 Ter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
RUSSO Ricardo

Référence de publication: 2010005997/26.

(090200493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

M.S.A. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 60.618.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010005777/15.

(090200003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Bluewind, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 110.806.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme de droit de l'Etat de Panama XEN INVESTMENTS CORP S.A., ayant son siège social à Panama, ci-après nommée "l'actionnaire unique",

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 novembre 2009

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme BLUEWIND ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 110.806

ci-après dénommée "la Société",

a été constituée suivant acte reçu par acte notarié en date du 19 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 64 du 11 janvier 2006

- que le capital social de la Société est trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

- Que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société. L'actionnaire unique tel que représenté déclare reprendre tout le passif et l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

- Que les titres au porteur ont été détruits en présence du notaire instrumentant.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, lequel a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54412. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010005778/51.

(090199942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Luxlite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 132A, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 35.694.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rude Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010005779/15.

(090200002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

APH Vitry, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 133.229.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Steinsel le lundi 21 décembre 2009 à 10.00 heures

Résolutions

Première résolution:

L'assemblée approuve la gestion de la liquidation.

Cette résolution est mise au vote et recueille l'unanimité.

Deuxième résolution:

L'Assemblée donne décharge de toute responsabilité présente et future au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cette résolution est mise au vote et recueille l'unanimité.

Troisième résolution:

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société APH Vitry, en liquidation volontaire, qui cessera d'exister. L'Assemblée décide que les documents sociaux seront conservés pendant cinq années au siège social.

Cette résolution est mise au vote et recueille l'unanimité.

Quatrième résolution:

Aucune somme ne revenant aux créanciers ou aux associés, ce point ne fait l'objet d'aucune délibération.

Cette résolution est mise au vote et recueille l'unanimité.

Pour extrait conforme
Alexandre Marguet
Président

Référence de publication: 2010006178/27.

(090200059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Suprimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, rue Haard.

R.C.S. Luxembourg B 56.846.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, Rude Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010005781/15.

(090199997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

AS24 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.072.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, Rude Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010005782/15.

(090199993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

coach Technical Center (en abrégé C.T.C. S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 1, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 150.215.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Francis POTTY, administrateur, né le 27 octobre 1947 à Ouffet, Belgique, demeurant à B-4800 Verviers, Rue Mon Séjour 8,

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "COACH TECHNICAL CENTER (EN ABREGE C.T.C. S.A.)".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura pour objet l'entretien et la réparation de véhicules motorisés thermiques ou électriques.

La société aura également comme objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE ET UNE (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les TRENTE ET UNE (31) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention du comparant, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- Est nommé administrateur, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2015:
- Monsieur Francis POTTY, administrateur, né le 27 octobre 1947 à Ouffet, Belgique, demeurant à B-4800 Verviers, Rue Mon Séjour 8.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2015:
DEC S.à r.l., ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, enregistrée au Registre de Commerce du Grand-Duché du Luxembourg sous le numéro B 143.543.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2632 Luxembourg-Findel, 1, route de Trèves.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Potty et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 février 2009. Relation: LAC/2009/55291. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010006272/186.

(090200982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Tradinvest Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 77.119.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Pardevant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

DREIECK FIDUCIARIA S.A., une société existant et gouvernée par les lois de la Suisse, ayant son siège social à CH-6900 LUGANO, Via Bagutti 5

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 décembre 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité de seule et unique actionnaire de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est la seule et unique actionnaire de TRADINVEST INVESTISSEMENTS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-77.119 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 11 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 916 du 29 décembre 2000.

II. - Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 52.000.- (cinquante-deux mille euros) représenté par 520 (cinq cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

III.- La comparante, en sa qualité de seule et unique actionnaire de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société. -

IV.- La comparante en tant que seule et unique actionnaire de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante s'engage à reprendre l'ensemble des dettes et des obligations existantes de la Société et en recevra tous les actifs après la dissolution.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation des actions au porteur.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, Grand-Duché de Luxembourg.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. CAURLA, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54434. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010005785/49.

(090200361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Klarolux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.311.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Weather Investments S.p.A., a public limited company (società per azioni) incorporated and existing under the laws of Italy, with registered office at via dei Due Macelli, 66, Rome (Italy), 66, 00187 Rome, Italy, registered with Companies' Register of Rome (Registro delle Imprese di Roma) under number 08526731008,

represented by Mr. Jérôme Bouclier, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 December 2009.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares to represent the entire share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) of Klarolux Investments S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.311 (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), dated 20 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1567 on 13 August 2009. The articles of association of the Company were amended the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), dated 2 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2317 on 26 November 2009.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of fifty euro (EUR 50.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into two hundred fifty (250) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, to twelve thousand five hundred fifty euro (EUR 12,550.-) divided into two hundred fifty-one (251) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each.

2. To issue one (1) new share so as to raise the number of shares from two hundred fifty (250) shares to two hundred fifty (251) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription and full payment of one (1) new share with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, plus a total share premium of twenty-eight million two hundred thirty-one thousand five hundred thirty-two euro and eighty-eight cents (EUR 28,231,532.88) by Weather Investments S.p.A., prenamed (the "Sole Shareholder") by a contribution in cash of an amount of twenty-eight million two hundred thirty-one thousand five hundred eighty-two euro and eighty-eight cents (EUR 28,231,582.88) (the "Contribution") and to allocate the one (1) share to the Sole Shareholder, in consideration for the Contribution.

4. To amend article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of fifty euro (EUR 50.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into two hundred fifty (250) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, to twelve thousand five hundred fifty euro (EUR 12,550.-) divided into two hundred fifty-one (251) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue one (1) new share so as to raise the number of shares from two hundred fifty (250) shares to two hundred fifty (251) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.

Subscription / Payment

Thereupon, now appeared Mr Jerome Boucher, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of the above-mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to one (1) new share of the Company with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, and to fully pay in cash all such new shares plus a total share premium of twenty-eight million two hundred thirty-one thousand five hundred thirty-two euro and eighty-eight cents (EUR 28,231,532.88).

The person appearing declared and the undersigned notary recognised that the newly issued shares plus a total share premium of twenty-eight million two hundred thirty-one thousand five hundred thirty-two euro and eighty-eight cents (EUR 28,231,532.88) have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of twenty-eight million two hundred thirty-one thousand five hundred eighty-two euro and eighty-eight cents (EUR 28,231,582.88), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

The sole shareholder resolves to accept said subscription and payment and to allocate the one (1) share to the Sole Shareholder in consideration for the Contribution.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred fifty euro (EUR 12,550.-) divided into two hundred fifty-one (251) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand eight hundred Euros (6,800.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version, and that upon the request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Weather Investments S.p.A, une société constituée d'après les lois italiennes, ayant son siège social au via dei Due Macelli, 66, Rome (Italy), 66, 00187 Rome, Italie, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Rome sous le numéro 08526731008;

ici représentée par M Jérôme Bouclier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 décembre 2009. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

Le comparant a déclaré qu'il est l'associé unique de Klarolux Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire demeurant à Junglinster, le 20 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1567 du 13 août 2009 et ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.311 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, en date du 2 Novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2317 le 26 Novembre 2009.

Le comparant a déclaré qu'il reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante euro (EUR 50,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales

ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, à douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550,-) représenté par deux cent cinquante et une (251) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

2. Emission d'une (1) nouvelle part sociale afin d'augmenter le nombre de parts sociales de deux cent cinquante (250) parts sociales à deux cent cinquante et une (251) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision.

3. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune plus une prime d'émission totale de vingt-huit millions deux-cent trente-et-un mille cinq cent trente-deux euros et quatre-vingt huit cents (EUR 28.231.532,88) par Weather Investments S.p.A., susmentionné, (l'Associé Unique"), par un apport en numéraire d'un montant de vingt-huit millions deux-cent trente et un mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt huit cents (EUR 28.231.582,88) (l'Apport") et attribution d'une (1) nouvelle part sociale à l'Associé Unique, en contrepartie de son Apport.

4. Modification de l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

Le comparant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique A DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante euro (EUR 50,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, à douze mille cinq cent cinquante euro (EUR 12.550,-) représenté par deux cent cinquante et une (251) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique A DECIDE d'émettre (1) nouvelle part sociale afin d'augmenter le nombre de parts sociales de deux cent cinquante (250) parts sociales à deux cent cinquante et une (251) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision:

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu M. Jérôme Bouclier, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu de la procuration susmentionnée.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique susmentionné, à une (1) nouvelle part sociale de la Société, avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales plus une prime d'émission totale de vingt-huit millions deux-cent trente et un mille cinq cent trente-deux euro et quatre-vingt huit cents (EUR 28.231.532,88,-) par un apport en numéraire.

Le comparant déclare et le notaire instrumentant reconnaît que les parts sociales nouvellement émises plus une prime d'émission totale de vingt-huit millions deux-cent trente et un mille cinq cent trente-deux euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 28.231.532,88) ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de vingt-huit millions deux-cent trente et un mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt huit cents (EUR 28.231.582,88) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique A DECIDE d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer cette (1) nouvelle part sociale chacune à l'Associé Unique, en contrepartie de son Apport.

Quatrième résolution

L'Associé Unique A DECIDE de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550,-) représenté par deux cent cinquante et une (251) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille huit cents (6.800.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BOUCLIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 9 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53111. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010005788/174.

(090199696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

E.H. Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.689.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le dix décembre.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

1.- HAMADE, LLC, ayant son siège social au 9 E. Lookerman Street, Dover, Delaware 19901, USA

2.- ATELIERS LR ETANCO, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 66, Route de Sartrouville, BP 49, F78231 Le Pecq Cedex

tous deux ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 23 novembre 2009

lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparantes resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont déclaré et ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée E.H. HOLDING S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 120.689

ci-après dénommée "la Société",

a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 2270 du 5 décembre 2006

- que le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125, EUR) chacune.

- Que les associés sont les propriétaires de la totalité des parts sociales de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, les associés prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que les associés désignent Monsieur Ronan LEBRAUT, né à Paris (France), le 28 décembre 1977, avec adresse professionnelle au 40, rue des Cormiers, BP 21, F78400 Chatou Cedex comme liquidateur de la Société, lequel a rédigé son rapport de liquidation, qui reste annexé au présent acte. Les associés déclarent reprendre au pro rata de leur participation tout le passif et l'actif de la société et ils déclarent encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assumeront solidairement, indivisiblement et irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé.

- Que l'actif restant est réparti au pro rata des participations aux associés;

- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société CAS Services SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; désigné "commissaire à la liquidation" par les actionnaires de la Société; lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur,

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,
- Que les titres au porteur ont été détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, lequel a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: M. MAYER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54440. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010005784/57.

(090200372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

In the year two thousand and nine, on twenty-four November,
before Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(1) SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 6061,

(2) Ulysses Participation S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 136220,

(3) GSMP V Onshore US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196705,

(4) Parcom Buy Out Fund II B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 4-C, Olympia, NL-1213 NT Hilversum, the Netherlands, recorded with the Register of the Chamber of Commerce of Gooi en Eemland under number 32123585,

(5) GSMP V Institutional US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196709,

(6) GSMP V Offshore US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196707,

all six represented by Ms. Catherine Willemyns, licenciée en droit., residing professionally in Luxembourg,

by virtue of six proxies under private seal respectively given on (1) 20 November 2009, (2) on 16 October 2009, (3) on 17 November 2009, (4) on 23 November 2009, (5) on 17 November 2009 and (6) on 17 November 2009;

All aforementioned proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The above appearing parties are the sole members of Ulysses Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 125646 incorporated pursuant to a notarial deed dated 15 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 31 May 2007, number 1015. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 13 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 18 September 2009, number 1811 (hereafter the "Company").

The appearing parties, represented as stated above, representing the whole corporate capital, request the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-two thousand five hundred fifty-three euro and three eurocent (EUR 182,553.03) in order to bring it from its current amount of one hundred fifty-two million two hundred and three thousand eight hundred ninety-nine euro sixty-nine eurocent (EUR 152,203,899.69) to an amount of one hundred fifty-two million twenty-one thousand three hundred forty-six euro sixty-six eurocent (EUR 152,021,346.66) through the cancellation of nine million one hundred twenty-seven thousand six hundred fifty-one (9,127,651) ordinary shares, two million two hundred eighty-one thousand nine hundred and thirteen (2,281,913) preferred A shares, two million two hundred eighty-one thousand nine hundred and thirteen (2,281,913) preferred B shares, two million two hundred eighty-one thousand nine hundred and thirteen (2,281,913) preferred C shares and two million two hundred eighty-one thousand nine hundred and thirteen (2,281,913) preferred D shares held by SOCIETE GENERALE BANK & TRUST;

2. Subsequent amendment of article 6.1.1 of the articles of incorporation of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The members resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-two thousand five hundred fifty-three euro and three eurocent (EUR 182,553.03) in order to bring it from its current amount of one hundred fifty-two million two hundred and three thousand eight hundred ninety-nine euro and sixty-nine eurocent (EUR 152,203,899.69) to an amount of one hundred fifty-two million twenty-one thousand three hundred forty-six euro and sixty-six eurocent (EUR 152,021,346.66), through the cancellation of nine million one hundred twenty-seven thousand six hundred and fifty-one (9,127,651) ordinary shares, two million two hundred eighty-one thousand nine hundred and thirteen (2,281,913) preferred A shares, two million two hundred eighty-one thousand nine hundred and thirteen (2,281,913) preferred B shares, two million two hundred eighty-one thousand nine hundred and thirteen (2,281,913) preferred C shares and two million two hundred eighty-one thousand nine hundred and thirteen (2,281,913) preferred D shares held by SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, aforementioned.

As a result, the share capital of one hundred fifty-two million twenty-one thousand three hundred forty-six euro and sixty-six eurocent (EUR 152,021,346.66) is represented by fifteen billion two hundred and two million one hundred thirty-four thousand six hundred and sixty-six (15,202,134,666) shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, which are held as follows:

	Ordinary shares	Preferred A shares	Preferred B shares	Preferred C shares	Preferred D shares
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST	464,077,911	116,019,478	116,019,478	116,019,478	116,019,478
Ulysses Participation S.à r.l.	5,817,191,719	1,454,297,956	1,454,297,956	1,454,297,956	1,454,297,956
GSMP V Onshore US, Ltd.	143,255,838	35,813,969	35,813,969	35,813,969	35,813,969
Parcom Buy Out Fund II B.V.	948,604,600	237,151,100	237,151,100	237,151,100	237,151,100
GSMP V Institutional US, Ltd.	13,888,047	3,472,013	3,472,013	3,472,013	3,472,013
GSMP V Offshore US, Ltd.	214,049,215	53,512,318	53,512,318	53,512,318	53,512,318

Further to such capital reduction, the members resolve that the amount resulting from the reduction of the share capital of one hundred eighty-two thousand five hundred fifty-three euro and three eurocent (EUR 182,553.03) shall be reimbursed to SOCIETE GENERALE BANK & TRUST.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the members resolve to amend the article 6.1.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.1. 1** The Company's corporate capital is fixed to one hundred fifty-two million twenty-one thousand three hundred forty-six euro and sixty-six eurocent (EUR 152,021,346.66) represented by seven billion six hundred and one million sixty-seven thousand three hundred and thirty (7,601,067,330) ordinary shares, one billion nine hundred million two hundred sixty-six thousand eight hundred and thirty-four (1,900,266,834) preferred A shares, one billion nine hundred million two hundred sixty-six thousand eight hundred and thirty-four (1,900,266,834) preferred B shares, one billion nine hundred million two hundred sixty-six thousand eight hundred and thirty-four (1,900,266,834) preferred C shares and one billion nine hundred million two hundred sixty-six thousand eight hundred and thirty-four (1,900,266,834) preferred D shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

This deed having been read and translated to the proxyholder of the above appearing parties, said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre,

par devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

ont comparu:

(1) SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 6061,

(2) Ulysses Participation S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 136220,

(3) GSMP V Onshore US, Ltd., une limited Company constituée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro 196705,

(4) Parcom Buy Out Fund II B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 4-C, Olympia, NL-1213 NT Hilversum, les Pays-Bas, inscrite au Registre de la Chambre de Commerce de Gooi en Eemland sous le numéro 32123585,

(5) GSMP V Institutional US, Ltd., une limited Company constituée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro 196709,

(6) GSMP V Offshore US, Ltd., une limited Company constituée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro 196707,

tous les six représentés par Mademoiselle Catherine Willemyns, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de six procurations sous seing privé respectivement données en date du (1) 20 novembre 2009, (2) du 16 octobre 2009, (3) du 17 novembre 2009, (4) du 23 novembre 2009, (5) du 17 novembre 2009 et (6) du 17 novembre 2009;

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les seules associés de Ulysses Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 125646 constituée suivant acte notarié en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 mai 2007, numéro 1015. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 septembre 2009, numéro 1811 (ci-après la "Société").

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-deux mille cinq cent cinquante-trois euros et trois centimes (EUR 182.553,03) pour réduire son montant actuel de cent cinquante-deux millions deux cent trois mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-neuf centimes (EUR 152.203.899,69) à un montant de cent cinquante-deux millions vingt et un mille trois cent quarante-six euros et soixante-six centimes (EUR 152.021.346,66) par l'annulation de neuf millions cent vingt-sept mille six cent cinquante et une (9.127.651) parts sociales ordinaires, deux millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent treize (2.281.913) parts sociales préférentielles de catégorie A, deux millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent treize (2.281.913) parts sociales préférentielles de catégorie B, deux millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent treize (2.281.913) parts sociales préférentielles de catégorie C, deux millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent treize (2.281.913) parts sociales préférentielles de catégorie D, détenues par SOCIETE GENERALE BANK & TRUST;

2. Modification subséquente de l'article 6.1.1 des statuts de la Société.

Après avoir analysé les points à l'ordre du jour, les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt deux mille cinq cent cinquante-trois euros et trois centimes (EUR 182.553,03) pour réduire son montant actuel de cent cinquante-deux millions deux cent trois mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-neuf centimes (EUR 152.203.899,69) à un montant de cent cinquante-deux millions vingt et un mille trois cent quarante-six euros et soixante-six centimes (EUR 152.021.346,66) par l'annulation de neuf millions cent vingt-sept mille six cent cinquante et une (9.127.651) parts sociales ordinaires, deux millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent treize (2.281.913) parts sociales préférentielles de catégorie A, deux millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent treize (2.281.913) parts sociales préférentielles de catégorie B, deux millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent treize (2.281.913) parts sociales préférentielles de catégorie C, deux millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent treize (2.281.913) parts sociales préférentielles de catégorie D, détenues par SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, susmentionnée.

Par conséquent, le capital social de cent cinquante-deux millions vingt-et-un mille trois cent quarante-six euros soixante six centimes (EUR 152.021.346,66) est représenté par quinze milliards deux cent deux millions cent trente-quatre mille six cent soixante six (15.202.134.666) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0.01) chacune, lesquelles seront détenues comme suit:

	Parts sociales ordinaires	Parts sociales préférentielles de catégorie A	Parts sociales préférentielles de catégorie B	Parts sociales préférentielles de catégorie C	Parts sociales préférentielles de catégorie D
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST					
& TRUST	464.077.911	116.019.478	116.019.478	116.019.478	116.019.478
Ulysses Participation S.à r.l.	5.817.191.719	1.454.297.956	1.454.297.956	1.454.297.956	1.454.297.956
GSMP V Onshore US, Ltd.	143.255.838	35.813.969	35.813.969	35.813.969	35.813.969
Parcom Buy Out Fund II B.V.	948.604.600	237.151.100	237.151.100	237.151.100	237.151.100
GSMP V Institutional US, Ltd.	13.888.047	3.472.013	3.472.013	3.472.013	3.472.013
GSMP V Offshore US, Ltd.	214.049.215	53.512.318	53.512.318	53.512.318	53.512.318

Suite à la réduction de capital, les associés décident que le montant résultant de la réduction du capital social d'un montant de cent quatre-vingt deux mille cinq cent cinquante-trois euros trois centimes (EUR 182.553,03) est remboursé à la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les actionnaires décident de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-deux millions vingt-et-un mille trois cent quarante-six euros soixante six centimes (EUR 152.021.346,66) représenté par sept milliards six cent un millions soixante sept mille trois cent trente (7.601.067.330) parts sociales ordinaires, un milliard neuf cent millions deux cent soixante six mille huit cent trente quatre (1.900.266.834) parts sociales préférentielles de catégorie A, un milliard neuf cent millions deux cent soixante six mille huit cent trente quatre (1.900.266.834) parts sociales préférentielles de catégorie B, un milliard neuf cent millions deux cent soixante six mille huit cent trente quatre (1.900.266.834) parts sociales préférentielles de catégorie C, un milliard neuf cent millions deux cent soixante six mille huit cent trente quatre (1.900.266.834) parts sociales préférentielles de catégorie D, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0.01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes prémentionnées, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WILLEMYNS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2009. LAC / 2009 / 50365. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010006438/206.

(090200744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Sevic Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 99.575.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010005791/15.

(090199989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Basic Trademark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 52.374.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of December,

Before Maître Karine Reuter, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of

BASIC TRADEMARK S.A.

a company (société anonyme) registered under the Luxembourg law, with registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company), under the number B 52.374,

incorporated on the 25th of September, 1995, pursuant to a deed of Maître Camille HELLINCKX, notary public in Luxembourg,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on the 2nd of December 1995, number 613.

The articles of association of the company have been amended by deed of Maître Henri BECK, notary public in Echternach, on the 5th of December 2002,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on the 9th of January, 2003, number 19, page 909, with a social capital of ONE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS, divided into TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED SHARES with a per value of HUNDRED EUROS per share.

The general assembly is presided by Mrs Sandrine ANTONELLI, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Catherine BORTOLOTTI, professionally residing in Luxembourg.

The assembly appoints as scrutineer Mrs Claire SABBATUCCI, professionally residing in Luxembourg.

The President requests the notary to bear witness:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares which they hold are noted on an attendance sheet, which will be signed, annexed hereto together with the powers-of-attorney, all registered with the deed.

II.- That it is demonstrated by the attendance sheet that the entirety of the share capital is represented at the present Extraordinary General Assembly, so that the Assembly may validly deliberate regarding all items placed on the agenda.

All the shareholders present and their proxies declare that they waive all formalities concerning the convocation of General Assemblies and declare having had full and complete knowledge of the order of business of the General Assembly of Shareholders.

III.- The President declares that the agenda is the following:

- 1.- Decision that the company may open branches or agencies in Luxembourg or abroad
- 2.- Modification of the second paragraph of the first article of articles of association
- 3.- Miscellaneous

III.- that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolution:

First resolution

The Meeting decides that the company can open agencies or branches in any other locations in the country or abroad.

Second resolution

As a consequence of the first decision, the meeting resolves to modify the second paragraph of the 1st article of articles of association, in order that the second paragraph of the first article from now on has the following French text version:

" **Art. 1^{er} . (deuxième alinéa).** Le siège de la société est établi à Luxembourg. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil neuf, le dix-sept décembre,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme
BASIC TRADEMARK S.A.

établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 613 du 2 décembre 1995,

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 5 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 9 janvier 2003, numéro 19, page 909,

dont le capital social est de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Catherine BORTOLOTTI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claire SABBATUCCI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires

III.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1.- Décision que la société peut ouvrir des agences ainsi que des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.- Modification de l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide que la société peut ouvrir des succursales ainsi que des agences tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (deuxième alinéa).** Le siège de la société est établi à Luxembourg. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en français, suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Antonelli, Bortolotto, Sabbatucci, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 décembre 2009. Relation: RED/2009/1419. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Karine REUTER.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

C. WERSANDT.

Référence de publication: 2010005789/104.

(090199705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Praxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.373.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010005793/15.

(090199986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Ecoenergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.289.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 novembre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Katuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg et de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L- 2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L -2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010005895/28.

(090200060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

I.C.I. S.E., International Courtage Invest S.E., Société Européenne.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.629.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010005795/15.

(090199981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Can Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 128, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 115.013.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010005796/12.

(090199976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Belgravia European Properties 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.435.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005839/11.

(090200046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

F.E.L., Société Anonyme.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 93.644.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrats vom 17. Juli 2009

Es wurde wie folgt entschieden:

- Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig, mit Wirkung zum 16. Juli 2009, den Rücktritt von Herrn Alain FAY-MONVILLE, wohnhaft in B-4761 Büllingen, Krinkelt 58 A, als Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied anzunehmen.
- Der Verwaltungsrat nimmt die Adressenänderung eines Verwaltungsratsmitgliedes zur Kenntnis und zwar: Herr Guy FICKERS, wohnhaft in B-4784 Sankt Vith, Rodt 68A.

- Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig, mit Wirkung zum 16. Juli 2009, Herrn Guy FICKERS, wohnhaft in B-4784 Sankt-Vith, Rodt 68 A, zum Geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Das Mandat von Herrn FICKERS endet mit Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des Geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes und einem weiteren Verwaltungsratsmitglied.

- Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig, mit Wirkung zum 16. Juli 2009, Herrn Guy FICKERS, wohnhaft in B-4784 Sankt-Vith, Rodt 68 A, zum Präsidenten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 23. Dezember 2009.

Für F.E.L., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2010006211/27.

(090199946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Soprima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.000.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 79.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005840/11.

(090200044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

E24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6479 Echternach, 25, rue Grégoire Schouppe.

R.C.S. Luxembourg B 129.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005841/11.

(090200043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Canzas Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.899.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of CANZAS INVESTMENT S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.899 (the Company). The Company has been incorporated on March 10th, 2006 pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1024 of May 26th, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

The Meeting is chaired by Ms Sara GERARDI, private employee, with professional address at Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at Luxembourg (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau.)

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the Sole Shareholder represented and the number of shares he holds are shown on an attendance list. Such list and proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the one thousand (1,000) shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company;
2. Appointment of Mr Simon BAKER as liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Appointment of an auditor-examiner;
5. To grant discharge to the board of directors and the auditor of the Company.

IV. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Simon BAKER, born in Elgin (United Kingdom) on December 26th, 1955 and residing at 25, rue des Hêtres, L-7303 Steinsel, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Cardinal Nominees Limited, a company incorporated pursuant to the Laws of the British Virgin Islands, with registered office at 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Companies Register of the British Virgin Islands under number 1446432, as auditor-examiner, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to (i) all the directors of the Company and (ii) the auditor of the Company for the exercise of their respective mandates.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de CANZAS INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.899 (la Société).

La Société a été constituée le 10 mars 2006 suivant un acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1024 du 26 mai 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Sara GERARDI, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Président),

Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabel DIAS, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve au Luxembourg (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Monsieur Raymond THILL, maître en droit, dont l'adresse professionnelle se trouve au Luxembourg (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau.)

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare que:

I. l'Actionnaire Unique représenté ainsi que le nombre des actions qu'il détient apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les mille (1.000) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Nomination de Monsieur Simon BAKER comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
5. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

IV. L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer Monsieur Simon BAKER, né à Elgin (Grande-Bretagne) le 26 décembre 1955 et demeurant au 25, rue des Hêtres, L-7303 Steinsel, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Actionnaire Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer Cardinal Nominees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et inscrite auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1446432, comme commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'accorder la décharge (i) à tous les administrateurs de la Société et (ii) au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.

Signé: S. Gerardi, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55817. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010006286/140.

(090200609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

E24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6479 Echternach, 25, rue Grégoire Schouppe.

R.C.S. Luxembourg B 129.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005842/11.

(090200037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Winab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 110.256.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of WINAB S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.256 (the Company). The Company has been incorporated on August 19th, 2005 pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1400 of December 16th, 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

The Meeting is chaired by Ms Sara GERARDI, private employee, with professional address at Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at Luxembourg (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau.)

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the Sole Shareholder represented and the number of shares he holds are shown on an attendance list. Such list and proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the one thousand (1,000) shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company;
2. Appointment of Mr Simon BAKER as liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Appointment of an auditor-examiner;
5. To grant discharge to the board of directors and the auditor of the Company.

IV. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Simon BAKER, born in Elgin (United Kingdom) on December 26th, 1955 and residing at 25, rue des Hêtres, L-7303 Steinsel, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Cardinal Nominees Limited, a company incorporated pursuant to the Laws of the British Virgin Islands, with registered office at 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Companies Register of the British Virgin Islands under number 1446432, as auditor-examiner, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to (i) all the directors of the Company and (ii) the auditor of the Company for the exercise of their respective mandates.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de WINAB S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.256 (la Société). La Société a été constituée le 19 août 2005 suivant un acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1400 du 16 décembre 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Sara GERARDI, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Président),

Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabel DIAS, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve au Luxembourg (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Monsieur Raymond THILL, maître en droit, dont l'adresse professionnelle se trouve au Luxembourg (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau.)

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare que:

I. les Actionnaires représentés ainsi que le nombre de ses actions qu'ils détiennent apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les mille (1.000) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Nomination de Monsieur Simon BAKER comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
5. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

IV. L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer Monsieur Simon BAKER, né à Elgin (Grande Bretagne) le 26 décembre 1955 et demeurant au 25, rue des Hêtres, L-7303 Steinsel, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Actionnaire Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer Cardinal Nominees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au 9, Columbus Center, Pélican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et inscrite auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1446432, comme commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'accorder la décharge (i) à tous les administrateurs de la Société et (ii) au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.

Signé: S. Gerardi, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55818. Reçu douze euros (12.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010006330/140.

(090200611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Azzap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.234.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005843/11.

(090200033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Com Tec Co Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 80.231.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005844/10.

(090200030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Citran Greysac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.287.

Les comptes annuels au 31/05/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010005845/11.

(090200026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

hcommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 144.239.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 décembre 2009

Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire que:

- Monsieur Thomas Hoffmann, né le 10 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant au 82, rue d'Abweiler, L-3211 Bettembourg est nommé administrateur de la société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui doit se tenir en 2014,

- Madame Florence Bastin, née le 2 juillet 1975 à Haine St Paul (Belgique), demeurant au 14, rue d'Arlon, L-7412 Bour, est nommée administrateur de la société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui doit se tenir en 2014.

- Monsieur Patrick Hoffmann, demeurant au 25, rue du Commerce, L-3450 Dudelange est nommé administrateur et membre du conseil d'administration de la société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui doit se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010005995/22.

(090199768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Citran Greysac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.287.

Les comptes annuels au 31/05/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010005846/11.

(090200021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Financière Duc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 76.835.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010005847/11.

(090200015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

CRM-Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 150.189.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend und neun, am ersten Dezember,

vor dem Notar Joëlle Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen

Herr Josef Schwarzenbacher, Selbständiger, geboren am 10. April 1959 in Kremsbrücke, Österreich, wohnhaft D-13589 Berlin, Flatower Str. 30, (der "Aktionär"),

hier vertreten durch Frau Kerstin Kleudgen, expert-comptable, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe,

handelnd aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 26. Oktober 2009.

Besagte Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den unterzeichnenden Notar und den Vollmachtnehmer gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit dergleichen einregistriert zu werden.

Der Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Form und Bezeichnung

1.1 Es besteht hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung "CRM-Group S.A." (die "Gesellschaft").

1.2 Die Gesellschaft kann einen Alleinigen Aktionär (der "Alleinige Aktionär") oder mehrere Aktionäre haben. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Aberkennung der bürgerlichen Rechte, die Zahlungsunfähigkeit, die Liquidation oder den Konkurs des Alleinigen Aktionärs aufgelöst.

1.3 Jeder Verweis auf die Aktionäre in der Satzung der Gesellschaft (die "Satzung") ist ein Verweis auf den Alleinigen Aktionär der Gesellschaft im Falle dass die Gesellschaft nur einen Alleinigen Aktionär hat.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

2.2 Dieser kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft (der "Verwaltungsrat") oder im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates (der "Alleinige Verwaltungsrat") vom Alleinigen Verwaltungsrat innerhalb der Gemeindegrenzen verlegt werden.

2.3 Der Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls, der Alleinige Verwaltungsrat haben des Weiteren das Recht Betriebsstätten, Büros, Verwaltungszentren und Agenturen im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland zu errichten.

2.4 Wenn der Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls, der Alleinige Verwaltungsrat entscheiden, dass sich außerordentliche politische oder militärische Entwicklungen oder Geschehnisse ereignet haben oder unmittelbar bevorstehen, und dass diese Entwicklungen oder Geschehnisse Auswirkungen auf die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland haben, kann der Sitz der Gesellschaft ins Ausland verlegt werden bis diese außergewöhnliche Situation vollständig beendet ist. Ungeachtet einer vorübergehenden Sitzverlegung der Gesellschaft außerhalb des Großherzogtums Luxemburg, behält die Gesellschaft ihre luxemburgische Nationalität und bleibt weiterhin dem luxemburgischen Recht unterworfen.

Art. 3. Dauer der Gesellschaft.

3.1 Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

3.2 Die Gesellschaft kann durch einen, gemäß den in Artikel 10 vorgeschriebenen Bedingungen getroffenen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre jederzeit aufgelöst werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft.

4.1. Zweck der Gesellschaft ist die Definition von Strategien und Vertriebsprozessen für die Finanzdienstleistungsbranche, sowie die Entwicklung und Implementierung von Software und alle damit verbundenen Tätigkeiten.

4.2 Zweck der Gesellschaft ist desweiteren die Ausführung aller Aktivitäten die direkt oder indirekt mit dem Erwerb von Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, in welcher Form auch immer diese gegründet sein mögen, zusammenhängen, sowie die Verwaltung, Geschäftsleitung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

4.3 Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Vermögenswerten jeglicher Herkunft zusammengestellten Portfolios verwenden, zum Erwerb von Vermögensgegenständen jeglicher Art, zur Investition in solche Vermögenswerte und zu deren Verkauf, seien diese materieller oder immaterieller, beweglicher oder unbeweglicher Natur, insbesondere, Wertpapierportfolios jeglicher Herkunft. Sie kann ihre Mittel einsetzen, um sich an der Gründung, dem Erwerb, der Entwicklung und Kontrolle jeglichen Unternehmens zu beteiligen, um Wertpapiere durch Einlage, Zeichnung oder im Wege einer Kaufoption zu erwerben, durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Weise darüber zu verfügen und sie weiterzuentwickeln.

4.4 Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite jeder Art beschaffen, nicht jedoch öffentliche Anleihen begeben. Sie darf allein im Wege der nicht öffentlichen Ausgabe Emissionen, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine sowie jede Art von Namenspapieren begeben. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwesergesellschaften vergeben, dies auch dann, wenn sie entsprechende Mittel durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht.

4.5 Die Gesellschaft darf Dritten Garantien und Sicherheiten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und die Verpflichtungen der Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe angehören, zu besichern; außerdem darf sie diese Gesellschaften unterstützen, indem sie sie unter anderem bei deren Verwaltung und Entwicklung sowie der Verwaltung und Entwicklung deren Portfolios unterstützt und sie finanziell durch Kredite, Darlehen und Garantien absichert. Sie darf ihre Aktiva ganz oder teilweise verpfänden, abtreten, belasten oder auf jede andere Art und Weise besichern.

4.6 Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Art, die Rechte an beweglichen oder unbeweglichen Gegenständen betreffen, ausführen, soweit sie in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder ihrer Entwicklung förderlich sind.

4.7 Die Gesellschaft darf außerdem auf eigene Rechnung in Luxemburg und im Ausland Immobilien erwerben und veräußern, und sie darf alle Aktivitäten, die im Zusammenhang mit Immobiliengeschäften stehen, ausführen, unter anderem direkte oder indirekte Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb und die Veräußerung, aber auch die Verwaltung, Vermietung von Immobilien und die Durchführung von Bauprojekten ist.

4.8 Die Gesellschaft ist eine Beteiligungsgesellschaft (société de participations financières (SOPARFI)).

Art. 5. Kapital der Gesellschaft.

5.1 Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.000,- (einunddreißigtausend Euro), eingeteilt in 31 (einunddreißig) Aktien mit einem Nennwert pro Aktie von je EUR 1.000,- (eintausend Euro).

5.2 Das Gesellschaftskapital kann jederzeit gemäß Artikel 10 dieser Satzung durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Aktien.

6.1 Die Aktien der Gesellschaft bestehen in der Form von Namensaktien (actions nominatives) oder Inhaberaktien (actions au porteur).

6.2 Am Sitz der Gesellschaft wird ein Aktienregister geführt, in welches jeder Aktionär Einsicht nehmen kann. Das Register enthält folgende Angaben: Name der Namensaktieninhaber, Wohnsitz oder Wahlmizil, Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien, die Einzahlungssumme, die Übereignung der Aktien und das Datum der Übereignung. Den Aktionären können Zertifikate dieser Einträge ausgestellt werden, die vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates zu unterschreiben sind, oder aber im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrat von diesem.

6.3 Jeder Aktie entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Aktien stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

6.4 Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Aktien unteilbar; pro Aktie erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen; solange eine solche Benennung nicht erfolgt, ist die Gesellschaft berechtigt, die Ausübung aller sich aus der Aktie ergebenden Rechte aufzuheben. Die gleiche Regel wird angewandt im Falle eines Konflikts zwischen dem Nießbraucher (usufruitier) und dem bloßen Eigentümer (nu-propriétaire) oder zwischen Pfandgeber und Pfandnehmer gibt.

6.5 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften zurückkaufen.

Art. 7. Übertragung der Aktien.

7.1 Die Übertragung der Aktien erfolgt durch eine schriftliche Übertragungserklärung, welche ins Aktienregister der Gesellschaft eingetragen wird. Eine solche Übertragungserklärung muss vom Übertragenden und vom Erwerber oder von Personen, die über eine geeignete Vollmacht verfügen, oder nach den Bestimmungen von Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches (Code civil) die Übertragung von Forderungen betreffend, unterschrieben werden.

7.2 Für die Übertragung kann die Gesellschaft auch andere Übertragungsurkunden anerkennen, wenn diese der Gesellschaft die Einwilligung des Übertragenden und des Erwerbers zufrieden stellend bescheinigen.

Art. 8. Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschaft.

8.1 Solange die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, übernimmt der Alleinige Aktionär sämtliche Befugnisse, welche normalerweise die Hauptversammlung innehat. Im Sinne dieser Satzung müssen von der Hauptversammlung getroffene Entscheidungen oder ausgeübte Befugnisse als Entscheidungen oder Befugnisse vom Alleinigen Aktionär verstanden werden, wenn die Gesellschaft nur einen Aktionär hat.

8.2 Entscheidungen des Alleinigen Aktionärs werden in einem Protokoll festgehalten.

8.3 Im Falle mehrerer Aktionäre müssen sämtliche Aktionäre in der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung der Gesellschaft vertreten sein. Diese hat die weitgehendsten Befugnisse, alle Geschäfte die in Zusammenhang mit der Tätigkeit der Aktionäre stehen anzuordnen, auszuführen oder zu ratifizieren.

Art. 9. Jährliche Hauptversammlung der Aktionäre - Andere Aktionärsversammlungen.

9.1 Die Jahreshauptversammlung der Aktionäre findet im Großherzogtum Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einladung zur Jahreshauptversammlung anzugebenden Ort im Grossherzogtum Luxemburg, am zweiten Mittwoch des Monats April eines jeden Jahres um 10.00 Uhr statt. Wenn es sich bei diesem Tag nicht um einen Werktag für Banken in Luxemburg handelt, wird die Jahreshauptversammlung am darauf folgenden Werktag abgehalten. Sie kann ins Ausland verlegt werden, wenn außerordentliche Ereignisse dies erfordern; die Feststellung darüber trifft der Verwaltungsrat.

9.2 Andere Aktionärsversammlungen können an dem Ort und zu der Zeit abgehalten werden, die in der jeweiligen Einberufung angegeben sind.

9.3 Jeder Aktionär kann an der Hauptversammlung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, vorausgesetzt (i) die Aktionäre, welche an der Versammlung teilnehmen, können sich ausweisen, (ii) alle Personen, welche an der Versammlung teilnehmen, können einander hören und miteinander sprechen, (iii) die Versammlung wird ununterbrochen übertragen und (iv) die Aktionäre können ordnungsgemäß beratschlagen; die Teilnahme an einer Versammlung mit Hilfe von solchen Mitteln gilt als persönliche Anwesenheit.

Art. 10. Einberufung, Beschlussfähigkeit, Einberufungsbekanntmachungen, Vollmacht, und Abstimmung.

10.1 Soweit in dieser Satzung nichts abweichend festgelegt wird, finden die gesetzlichen Regeln zur Einberufungsfrist, zur Beschlussfähigkeit und zur Durchführung der Hauptversammlungen Anwendung.

10.2 Die Hauptversammlung wird vom (Alleinigen) Verwaltungsrat oder dem bzw. den Rechnungsprüfer(n) einberufen. Sie muss innerhalb eines Monats unter Angabe der Tagesordnung einberufen werden, wenn die Aktionäre von mindestens einem Zehntel des Gesellschaftskapitals dies schriftlich verlangen; bis zu fünf Tage vor dem in der Einberufung festgesetzten Datum der Hauptversammlung können Aktionäre, die mindestens ein Zehntel des Kapitals vertreten, die Aufnahme einer oder mehrerer Punkte auf die Tagesordnung verlangen.

10.3 Die Einberufung der Hauptversammlungen erfolgt spätestens acht Tage im Voraus unter Mitteilung der Tagesordnung schriftlich per eingeschriebenen Brief an alle Aktionäre. Wenn alle Aktionäre bei der Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind und feststellen, dass sie ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung informiert sind, kann auf die Einberufung verzichtet werden.

10.4 Auf jede Aktie entfällt eine Stimme.

10.5 Unbeschadet entgegenstehender Regelungen im Gesetz oder dieser Satzung werden Beschlüsse durch einfachen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die an der Abstimmung teilnehmen, angenommen.

10.6 Satzungsändernde Beschlüsse können nur angenommen werden, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals in der Hauptversammlung vertreten ist, die Tagesordnung einen entsprechenden Vorschlag zur Satzungsänderung enthält und darüber hinaus die Satzungsänderung im Wortlaut mitteilt, soweit diese den Zweck oder die Form der Gesellschaft betrifft. Ist das genannte Quorum nicht erfüllt, kann eine zweite Versammlung einberufen werden unter Angabe der Tagesordnung, des Datums und der Ergebnisse der ersten Versammlung sowie unter Hinweis darauf, dass die Satzungsänderung nunmehr ohne Beachtung des genannten Quorums angenommen werden kann. Für eine Satzungsänderung ist gleichwohl in beiden Versammlungen eine Zweidrittelmehrheit der gültigen, abgegebenen Stimmen erforderlich, wobei Stimmenthaltungen und nicht oder ungültig abgegebene Stimmen für die Berechnung der Mehrheit unberücksichtigt bleiben.

10.7 Die Nationalität der Gesellschaft und die Pflichten der Aktionäre können nur durch einstimmigen Beschluss geändert oder erweitert werden.

10.8 Ein Aktionär kann sich bei jeder Hauptversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per Fax einen Vertreter benennt, der nicht Aktionär sein muss.

10.9 Die Hauptversammlung wählt zu Beginn einen Vorsitzenden und einen Stimmenzähler. Der Vorsitzende benennt sodann einen Schriftführer. Vorsitzender, Stimmenzähler und Schriftführer zusammen bilden das Bureau.

10.10 Das Protokoll der Hauptversammlung wird von den Mitgliedern des Bureaus unterschrieben und von allen Aktionären, die unterschreiben möchten. Auszüge oder Kopien des Protokolls, die vor Gericht oder anderweitig zu verwenden sind, sind vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gemeinschaftlich zu unterschreiben.

Art. 11. Geschäftsführung.

11.1 Solange die Gesellschaft einen Alleinigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft von einer einzigen Person als Verwaltungsrat geleitet werden, welcher kein Aktionär sein muss. Wenn die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat, wird sie von einem Verwaltungsrat geleitet, welcher aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Der Alleinige Verwaltungsrat und die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Dauer von höchstens sechs Jahren gewählt und dürfen wieder gewählt werden.

11.2 Wenn eine juristische Person als Verwaltungsratsmitglied benannt wurde, muss diese eine natürliche Person als permanenten Vertreter (représentant permanent) benennen, welcher die juristische Person als Alleiniger Verwaltungsrat oder als Verwaltungsratsmitglied gemäß Artikel 51bis des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das "Gesetz von 1915") vertritt.

11.3 Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung gewählt. Die Hauptversammlung wird auch die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihres Amtes festlegen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit, begründet oder unbegründet, durch einen Beschluss der Hauptversammlung, von seinem Amt enthoben und ersetzt werden.

11.4 Im Falle einer Vakanz im Verwaltungsrat wegen eines Todesfalles, dem Ruhestand eines Mitglieds oder aus einem anderen Grund, können die verbleibenden Mitglieder per Mehrheitswahl ein neues Verwaltungsratsmitglied wählen, um die Stelle bis zur nächsten Hauptversammlung zu besetzen. Solange keine Verwaltungsratsmitglieder verbleiben, müssen der oder die Rechnungsprüfer umgehend eine Hauptversammlung einberufen, um einen neuen Verwaltungsrat zu wählen.

Art. 12. Verwaltungsratssitzungen.

12.1 Der Verwaltungsrat ernennt einen Vorsitzenden (der "Vorsitzende") unter seinen Mitgliedern und kann einen Schriftführer bestellen, welcher kein Verwaltungsratsmitglied sein muss und welcher das Protokoll der Verwaltungsratssitzungen führen wird. Der Vorsitzende leitet jede Verwaltungsratssitzung. In seiner Abwesenheit können die anderen Verwaltungsratsmitglieder einen Vorsitzenden auf Zeit durch einfachen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder wählen, welcher bei der entsprechenden Versammlung den Vorsitz übernehmen wird.

12.2 Der Verwaltungsrat versammelt sich nach schriftlicher Einberufung durch den Vorsitzenden am in der Einberufung genannten Ort. Jedes Verwaltungsratsmitglied muss mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Beginn der Sitzung von dieser in Kenntnis gesetzt worden sein; dies gilt nicht in Notfällen und Ausnahmesituationen.

12.3 Eine schriftliche Einberufung ist entbehrlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung hinreichend informiert zu sein. Die schriftliche Einberufung ist ferner dann entbehrlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder darauf schriftlich, durch

Telefax oder mit (unter luxemburgischen Recht wirksamer) elektronisch unterschriebener Email darauf verzichtet haben. Sitzungen, die vorher nach Ort und Zeit vom Verwaltungsrat festgesetzt wurden, müssen nicht einberufen werden.

12.4 Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich durch eine andere Person, die hierzu schriftlich, durch Telefax oder durch (unter luxemburgischem Recht wirksame) elektronisch unterschriebene E-Mail bevollmächtigt wurde, bei Sitzungen des Verwaltungsrates vertreten lassen.

12.5 Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann einen oder mehrere andere Mitglieder vertreten, sofern mindestens ein weiteres Mitglied anwesend ist oder aufgrund seiner Teilnahme über ein gesetzlich zulässiges Kommunikationsmittel als anwesend gilt. Artikel 9.3 findet auf Verwaltungsratssitzungen entsprechende Anwendung.

12.6 Der Verwaltungsrat nimmt Beschlüsse mit einfacher Mehrheit seiner anwesenden und vertretenen Mitglieder an.

12.7 Ein Verwaltungsratsbeschluss kann in dringenden Fällen oder wenn andere außergewöhnliche Umstände es verlangen auch schriftlich gefasst werden. Ein solcher Beschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern von Hand oder mit einer nach luxemburgischem Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen sind.

12.8 Die Artikel 12.1 bis 12.7 dieser Satzung finden keine Anwendung, soweit die Gesellschaft nur einen Alleinigen Verwaltungsrat hat.

Art. 13. Protokoll der Verwaltungsratssitzungen oder der Beschlüsse des Alleinigen Verwaltungsrates.

13.1 Die Beschlüsse des Alleinigen Verwaltungsrates werden schriftlich in einem Protokoll festgehalten, welches am Gesellschaftssitz aufbewahrt wird.

13.2 Das Protokoll der Verwaltungsratssitzungen wird vom Vorsitzenden oder vom Verwaltungsratsmitglied, das bei einer solchen Sitzung den Vorsitz geführt hat unterschrieben. Das Protokoll der vom Alleinigen Verwaltungsrat gefassten Beschlüsse wird vom Alleinigen Verwaltungsrat unterschrieben.

13.3 Kopien oder Auszüge eines solchen Protokolls, die während eines Gerichtsverfahrens oder anderwärtig vorgelegt werden müssen, werden vom Vorsitzenden unterschrieben, im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates von diesem.

Art. 14. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat, oder je nachdem, der Alleinige Verwaltungsrat ist umfassend befugt alle Verfügungs- und Verwaltungsgeschäfte im Interesse der Gesellschaft abzuschließen bzw. deren Abschluss zu veranlassen. Alle Rechte welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz von 1915 oder die Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates, oder gegebenenfalls des Alleinigen Verwaltungsrates.

Art. 15. Übertragung von Befugnissen.

15.1 Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat kann eine Person als Geschäftsführer benennen (*délégué à la gestion journalière*), Aktionär oder nicht, Verwaltungsratsmitglied oder nicht, welche umfassende Vertretungsmacht hat, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten zu vertreten, welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft betreffen, sowie alle Geschäfte im Rahmen der täglichen Geschäftsführung im Namen der Gesellschaft ausführen.

15.2 Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat kann eine Person, Aktionär oder nicht, Verwaltungsratsmitglied oder nicht als ständigen Vertreter für eine Gesellschaft benennen, in der die Gesellschaft als Mitglied des Verwaltungsrates benannt wurde. Dieser ständige Vertreter wird nach seinem Ermessen handeln, aber im Namen und im Auftrag der Gesellschaft und kann die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied einer solchen anderen Gesellschaft binden.

15.3 Der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat ist auch befugt eine Person zu benennen, Verwaltungsrat oder nicht, die auf jeder Ebene der Gesellschaft spezielle Aufgaben oder Aufträge erfüllen kann.

Art. 16. Verpflichtung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird und ist wirksam gegenüber Dritten verpflichtet durch: (i) die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates, oder (ii) im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates, durch die alleinige Unterschrift des Alleinigen Verwaltungsrates oder (iii) die alleinige Unterschrift des von dem Verwaltungsrat ernannten Alleinvertretungsbevollmächtigten.

Die Gesellschaft wird außerdem durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Personen oder die alleinige Unterschrift einer Person, die solche Befugnisse durch den Verwaltungsrat bekommen haben, verpflichtet, allerdings nur im Rahmen der Vertretungsvollmacht. Innerhalb der Grenzen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift der Person, die in Artikel 15.1 benannt wurde, verpflichtet.

Art. 17. Interessenkonflikte.

17.1 Kein Vertrag oder anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Firma wird dadurch beeinträchtigt oder ungültig, dass einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse an dieser anderen Gesellschaft haben, oder Verwaltungsratsmitglied, Aktionär, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter dieser Gesellschaft oder Firma sind.

17.2 Falls ein Verwaltungsratsmitglied ein persönliches, der Gesellschaft gegenteiliges Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, muss es den Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung über ein

solches Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied daran hat, werden den Aktionären anlässlich der nächsten Hauptversammlung mitgeteilt. Dieser Abschnitt entfällt im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates.

17.3 Falls die Gesellschaft einen Alleinigen Verwaltungsrat hat, werden die Geschäfte, in denen der Alleinige Verwaltungsrat ein der Gesellschaft gegenteiliges Interesse hat in einem Protokoll festgehalten, welches der nächsten Hauptversammlung vorgelegt wird.

17.4 Die beiden vorhergehenden Abschnitte gelten nicht für Beschlüsse des Verwaltungsrates oder des Alleinigen Verwaltungsrates im Falle von Geschäften, die gemäß dem Fremdvergleichsgrundsatz erfolgen.

Art. 18. Vergütung / Entschädigung.

18.1 Die Gesellschaft kann jeden Verwaltungsrat oder Handlungsbevollmächtigten oder ihre Erben, ihre Nachlassverwalter oder Testamentsvollstrecker, in einem angemessenen Rahmen für Ausgaben entschädigen, welche ihnen im Zusammenhang mit Handlungen, Rechtsstreitigkeiten, gerichtlichen Klagen oder Gerichtsverfahren angefallen sind, bei welchen sie durch ihre Tätigkeit als Verwaltungsrat oder Handlungsbevollmächtigter der Gesellschaft eingebunden sind oder, auf Anfrage, einer anderen Gesellschaft bei der die Gesellschaft Aktionär oder Gläubiger ist und durch die sie nicht entschädigt werden können, außer im Zusammenhang mit Geschäften, in denen sie grober Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft für schuldig befunden wurden.

18.2 Im Fall einer Einigung wird eine Entschädigung nur in Verbindung mit Geschäften gewährleistet, bei denen die Berater der Gesellschaft die Person nicht für schuldig befinden ihre Pflicht verletzt zu haben. Das vorangehende Entschädigungsrecht schließt keine anderen Rechte aus, welche dieser Person zustehen.

Art. 19. Rechnungsprüfer (commissaire) - Externer Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises).

19.1 Die Geschäfte der Gesellschaft werden von einem oder mehreren Rechnungsprüfern (commissaire(s)) überprüft, oder falls gesetzlich vorgeschrieben, von einem unabhängigen, externen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises). Der oder die Rechnungsprüfer oder der Wirtschaftsprüfer werden für eine Dauer von maximal sechs Jahren ernannt und können wieder gewählt werden.

19.2 Der oder die Rechnungsprüfer oder der Wirtschaftsprüfer werden von der Hauptversammlung ernannt, welche über ihre Anzahl, ihre Vergütung, und die Dauer ihrer Amtszeit entscheidet. Sie können jederzeit von der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft mit oder ohne Grund abgerufen werden.

Art. 20. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Jahresrechnung.

21.1 Zum Ende eines jeden Geschäftsjahres erstellt der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat die Jahresrechnung gemäß den gesetzlichen Vorschriften.

21.2 Spätestens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung legt der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat, die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung zusammen mit seinem Bericht und allen weiteren Dokumenten, welche vom Gesetz verlangt werden, dem oder den Rechnungsprüfern bzw. den unabhängigen Wirtschaftsprüfern der Gesellschaft vor, welche daraufhin ihren Bericht aufstellen.

21.3 Spätestens 15 (fünfzehn) Tage vor der jährlichen Hauptversammlung, werden die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie die Berichte des (Alleinigen) Verwaltungsrates und des oder der Rechnungsprüfer bzw. externem Wirtschaftsprüfer zusammen mit allen weiteren Dokumenten, welche vom Gesetz verlangt werden am Gesellschaftssitz der Gesellschaft hinterlegt, wo sie den Aktionären zu den üblichen Geschäftszeiten zwecks Inspektion zur Verfügung stehen.

Art. 22. Verwendung der Gewinne.

22.1 Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind zur Bildung der gesetzlichen Rücklage (réserve légale) zu verwenden. Diese Zuweisung ist nicht mehr nötig, sobald die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Kapitals der Gesellschaft, wie es in der Satzung angegeben ist, und eventuell gemäß Artikel 5 erhöht oder reduziert wurde aber wird wieder nötig, sobald die Rücklage unter ein Zehntel fällt.

22.2 Die Hauptversammlung entscheidet wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Sie kann entscheiden von Zeit zu Zeit Dividenden auszuschütten, so wie es nach ihrem Ermessen am Besten mit dem Zweck und der Politik der Gesellschaft und dem Gesetz von 1915 vereinbar ist.

22.3 Die Dividenden können in Euro oder in einer anderen Währung ausgeschüttet werden und können an dem Ort und der Zeit ausgezahlt werden, welche vom Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls vom Alleinigen Verwaltungsrat bestimmt werden.

22.4 Der (Alleinige) Verwaltungsrat kann beschließen, Zwischendividenden auszuzahlen unter der Voraussetzung, dass dies innerhalb der vom Gesetz gesetzten Grenzen geschieht.

Art. 23. Auflösung und Abwicklung. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen im Einklang mit den in Artikel 10 enthaltenen Bedingungen zur Satzungsänderung gefassten Beschluss der Hauptversammlung, aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt (welche na-

türliche oder juristische Personen sein können) und welche von der Hauptversammlung benannt werden, die über eine solche Liquidation entscheiden. Diese Hauptversammlung entscheidet auch über die Befugnisse und Vergütungen der oder des Liquidatoren.

Art. 24. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz von 1915.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.
2. Die erste Hauptversammlung wird im Jahr 2011 abgehalten.

Zeichnung

Nachdem die Satzung verfasst wurde, erklärt Herr Josef Schwarzenbacher, vorgenannt, vertreten wie vorgenannt, die 31 (einunddreissig) Aktien, die das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft darstellen, zu zeichnen.

Alle Aktien werden vollständig durch Geldeinlagen des Alleinigen Aktionärs einbezahlt, so dass die Summe von EUR 31.000,- (einunddreißigtausend Euro) von jetzt an der Gesellschaft frei zur Verfügung steht, wie dies dem Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

Aufstellung

Die diese Urkunde ausfertigender Notar, erklärt, dass die unter Artikel 26 des Gesetzes von 1915 aufgeführten Bedingungen erfüllt wurden und legt ausdrücklich Zeugnis über deren Erfüllung ab. Darüber hinaus bestätigt die die Urkunde unterzeichnender Notar, dass diese Artikel mit den Regelungen des Artikels 27 des Gesetzes von 1915 übereinstimmen.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr EUR 1.500 (eintausendfünfhundert Euro) geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Aktionärs

Die oben genannte Partei, welche das gesamte gezeichnete Kapital vertritt, trifft folgende Beschlüsse:

1. Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder beträgt 3.
2. Die folgenden Personen werden als Verwaltungsratsmitglieder ernannt:
 - Herr Josef Schwarzenbacher, geboren am 10. April 1959 in Kremsbrücke, Österreich, wohnhaft Flatower Str. 30, D-13589 Berlin;
 - Herr Rudolf Fuhrmann, CEO, geboren am 4. August 1949 in Guben, Deutschland, wohnhaft Orchideenstr. 8, D-75397 Simmozheim;
 - Herr Professor Dr. Reinhold Rapp, Selbständiger, geboren am 14. Juli 1961 in Trier, Deutschland, wohnhaft Riedhof 1, D-85560 Ebersberg.
3. "Lux-Fiduciaire Gestion Sàrl", eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe, eingetragen im Luxemburger Handels- und Firmenregister, Sektion B, Nummer 138.465, wird zum Rechnungsprüfer (commissaire) der Gesellschaft ernannt.
4. Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers wird nach der Jahreshauptversammlung des Jahres 2014 auslaufen; und
5. Die Adresse des eingetragenen Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in L-6668 Wecker, 18, Duch-scherstrooss.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument dem Vertreter der Erschienenen vorgelesen wurde, hat diese vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. KLEUDGEN und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2009. LAC/2009/51927. Reçu soixante-quize euros 75,- €.

Le Receveur (signé): SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15. Dezember 2009.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010006400/356.

(090200925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Corfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 30.356.

Le bilan au 28/02/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010005848/14.

(090200010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Sea Print S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 59.195.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010005849/14.

(090200007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

**Mobilized Capital S.A., Société Anonyme,
(anc. callLinked S.A.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 147.859.

In the year two thousand nine on the ninth day of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "callLinked S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie

incorporated by a deed of the undersigned notary, on August 11th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1828 of September 22nd, 2009

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 147.859

The meeting was opened at 3.00 pm. and was presided by Keimpe Reitsma, director, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

The Chairman appointed as secretary Mr Antony Jans, director, residing at NL-6613 AE Balgoy, Hoeweweg 22.

The meeting elected as scrutineer Mr Peter van Elferen, director, residing at NL-6641 KE Beuningen, Hogewaldstraar 12.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1.- Change the name of the company into Mobilized Capital S.A. and subsequent amend article 1st of the articles of incorporation.

2.- Transfer the registered office to L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur and subsequent amend point 1 of article 2 of the articles of incorporation.

3.- To dismiss Paul van Oostveen as a director of the company

4.- To appoint Harry Coolen as a director of the company

5.- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolves to change the name of the company into Mobilized Capital S.A. and subsequent amend article 1st of the articles of incorporations, which will be worded as follows:

" **Art. 1.** There exists a joint stock corporation (société anonyme) called Mobilized Capital S.A. ("the Company")."

Second resolution

The General Meeting resolves to transfer the registered office to L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur and subsequent amend point 1 of article 2 of the articles of incorporations, which will be worded as follows:

" **Art. 2.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City and may by resolution of the Directors of the Company, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 10)."

Third resolution

The General Meeting resolves to dismiss Paul van Oostveen as director and appoint Mr Harry Coolen, born in Cuyk (NL) on December 25th, 1963, residing at B-2300 Turnhout, Parklaan 160 as new director for a period ending in 2010.

Fourth resolution

The General Meeting acknowledges that the statutory auditor changed its name from VOET & CO. SARL into Premier Voet S.à.r.l. and its registered office from 15, rue de l'Industrie L -8069 Bertrange to 59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 4.00 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.100.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français.

L'an deux mil neuf, le neuf décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "callLinked S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 11 août 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1828 du 22 septembre 2009

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 147.859

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Keimpe Reitsma, directeur, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Mr Antony Jans, directeur, demeurant à NL-6613 AE Balgoy, Hoeweweg 22.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Peter van Elferen, directeur, demeurant à NL-6641 KE Beuningen, Hogewaldstraar 12.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Changement du nom de la société en Mobilized Capital S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
- 2.- Transfert du siège social vers L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur et modification subséquente du point 1 de l'article 2 des statuts.
- 3.- Révocation de Mr Paul van Oostveen comme administrateur.
- 4.- Nomination de Mr Harry Coolen comme nouvel administrateur
- 5.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer le nom de la Société en Mobilized Capital S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Mobilized Capital S.A. ("la société")."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social vers L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur et de modifier en conséquence le point 1 de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Ville de Luxembourg. Il peut par décision du conseil d'administration ("le Conseil") être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune. Des transferts à un autre endroit dans le Grand Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires telle que définie à l'article 10"

Troisième résolution

L'Assemblée Générale révoque Mr Paul van Oostveen comme administrateur et nomme Mr Harry Collen né à Cuyk (NL) le 25 décembre 1963, demeurant à B-2300 Turnhout, Parklaan 160 comme nouvel administrateur jusqu'en 2010.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend note que le commissaire aux comptes a changé son nom de VOET & CO. SARL en Premier Voet S.à.r.l. et transféré son siège social de 15, rue de l'Industrie à L-8069 Bertrange vers 59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.00 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.100,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. REITSMA, A. JANS, P.v. ELFEREN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54417. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010006232/134.

(090201005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Poultry Grill s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 29, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 88.998.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010005850/15.

(090200248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Figueirens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 23, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 36.732.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010005851/15.

(090200247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Suna, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 7.939.

L'an deux mille neuf, le trois décembre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SUNA, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 7.939, constituée suivant acte notarié en date du 11 avril 1968, publié au Mémorial, Spécial C, numéro 77 du 29 mai 1968.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte sous seing privé en date du 2 mai 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 47 du 10 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Martin MANTELS, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Claire ADAM, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Coralie CZERWINSKI, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 2137 du 31 octobre 2009, et

numéro 2239 du 17 novembre 2009;

b) dans le Lëtzebuerger Journal
le 31 octobre 2009, et
le 17 novembre 2009;

c) dans le Le Quotidien
le 3 novembre 2009, et
le 17 novembre 2009.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1° Mise en liquidation de la société.

2° Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre SCHILL.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les deux mille (2.000) actions en circulation, trois (3) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 30 octobre 2009 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANTELS, C. ADAM, C. CZERWINSKI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2009. LAC / 2009 / 53652. Reçu douze euros € 12,-

Le Releveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010006423/78.

(090200875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Gaardenkarisma S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7555 Mersch, 6, rue Jean Majerus.

R.C.S. Luxembourg B 123.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de Gaardenkarisma Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010005852/12.

(090200246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Giuda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.952.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.

Signature.

Référence de publication: 2010005856/10.

(090200242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Orcadia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 73.670.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.

Signature.

Référence de publication: 2010005857/10.

(090200241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Chart Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 795.550,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.907.

Statuts coordonnés suite à une Augmentation de Capital en date du 24 novembre 2009, acte n°543 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2010005653/17.

(090199998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.
